PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 1er juin 2026, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère Monique Gamache, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Langis Gamache, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2026
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
    06.01. Adoption de règlement 04-2026 concernant la gestion contractuelle
    06.02. Mandat D.G. pour être responsable des demandes d'appel d'offres
    06.03. Congrès FQM 2026
    06.04. Profil financier 2025
    06.05. Rapport octroi de contrat 2025
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
    09.01. Démarche pour PGA-Eau
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
    10.01. Mandat pour agent de liaison SST
    10.02. Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
    11.01. Mandat pour traitement eau potable de 2 bâtiments
    11.02. Journée de la Famille en collaboration avec Les Amusements St-Damase inc.
    11.03. Journée de l'arbre
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
    14.01. Représentation du Maire en mai 2026
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 73-06-2026

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2026

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 4 mai 2026 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, la lecture des documents séance tenante n'est pas requise ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 74-06-2026
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal du 4 mai soit accepté tel quel.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2026,** le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2026 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 75-06-2026
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que tous les comptes soient acceptés et acquittés sur la liste présentée pour une somme totale de 100 085 $ plus les dépenses incompressibles.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Adoption du règlement 04-2026 concernant la gestion contractuelle
Résolution 76-06-2026

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité adopte le règlement 04-2026 sans modification. Le règlement est joint aux minutes.

06.02. Mandat D.G. pour être responsable des demandes d'appel d'offres
Résolution 77-06-2026
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Dubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de désigner Mme Dany Marois, Directrice générale, responsable de l'information pour toutes les demandes d'appel d'offres en réponse à l'article 18 du règlement de gestion contractuelle.

06.03. Congrès FQM 2026
Le congrès aura lieu du 24 au 26 septembre 2026.

06.04. Profil financier 2025
Présenté par le Maire

06.05. Rapport d' octroi de contrat 2025
En vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal, la Municipalité doit présenter annuellement, lors d'une séance du Conseil, un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. La greffière-trésorière en fait le dépôt à la séance.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
Rien

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
Rien

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Démarche pour PGA-EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de

qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 78-06-2026**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 janvier 2027, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

10.01. Mandat pour agent de liaison SST

Résolution 79-06-2026
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Langis Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de nommer Mme Julie Dubé au titre d'agent de liaison SST pour la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet.

10.02. Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

Résolution 80-06-2026

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de nommer M. Kader Bafoutche au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour seconder les inspecteurs déjà en poste.

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

11.01. Mandat pour traitement eau potable de 2 bâtiments
L'offre de service est expliquée au conseil. Les coûts étant très élevés, le conseil décide de poursuivre la méthode par transport d'eau.

11.02. Journée de la Famille en collaboration avec Les Amusements St-Damase inc.
Décision déjà prise par la résolution 54-04-2026

11.03. Résumé Journée de l'arbre
Le responsable décrit brièvement le déroulement.

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :

- Appui – demande de modification du guide programme d'aide à la voire locale 2025-2027 concernant le volet-redressement

ATTENDU QUE Le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale-volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible ;

ATTENDU QUE le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale-volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible ;

ATTENDU QUE faire du pavage sur un chemin en gravier :
- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière ;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence ;
- Réduis le temps d'intervention en cas d'urgence ;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique ;

- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionnent des dépenses d'entretien récurrentes.

ATTENDU QUE même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil ;

ATTENDU QUE les chemins de gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle ;

ATTENDU QUE le pavage améliore la sécurité pour les automobilistes, cyclistes et motocyclistes ;

ATTENDU QUE faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques ;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement 2025-2027 ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 81-06-2026**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées ;
- Que le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de soutenir cette demande commune de modification du guide ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Transport, à la direction régionale du MTQ en Chaudière-Appalaches, à la FQM, à

l'UMQ, au député provincial et au député fédéral.

14. VARIA

14.01. Représentation du Maire en mai 2026
Seuls les points demandant des délibérations et des décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. Clôture de la séance

Résolution 82-06-2026
Proposé par la conseillère Monique Gamache, il est 20 h 24.

Maire **D.G/greffière-trés.**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 15 juin 2026, à 19 h, à la salle du conseil à laquelle étaient présents, Madame la conseillère Monique Gamache et Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Langis Gamache, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RAPPORTS FINANCIERS 2025

Résolution 83-06-2026
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les rapports financiers 2025 soient acceptés, tels que présentés par la Firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

03. Demande sur la route Elgin

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande verbale pour connecter une future maison au 4, route Elgin sur le réseau d'égout municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout municipal ne passe pas devant la propriété, qu'il arrête au 2, route Elgin et que l'égout sanitaire est de l'autre côté de la route ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis technique préliminaire obtenu de la firme d'ingénieurs responsable de la création du réseau d'égout indique que le dossier ne peut être accepté sur la seule base du plan déposé puisque celui-ci ne permet pas de confirmer la solution technique complète ni les servitudes et/ou autorisation requises ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 84-06-2026**
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de refuser la présente demande pour le 4, route Elgin.

04. Incendie

CONSIDÉRANT les faits et motifs de congédiement potentiel énoncés dans l'avis préalable du 13 mai 2026, reçu par le pompier par courrier recommandé et dont lecture a été faite aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 30 jours au contrat signé a été respecté ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 85-06-2026**
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet mets fin immédiatement au contrat à durée indéterminée, à titre de pompier volontaire, de monsieur Paul Demers.

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

06. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 86-06-2026
Proposé par la conseillère Monique Gamache, il est 19 h 55.

Maire **D.G/greffière-trés.**